

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHRONIQUE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{re} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

Table with 2 columns: Time and Service type. Rows: 7 heures 39 minut. soir, Omnibus; 3 — 43 — — Express; 3 — 19 — matin, Poste; 8 — 52 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

Table with 2 columns: Time and Service type. Row: 12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

Table with 2 columns: Time and Service type. Rows: 9 heures 44 minut. mat. Express; 11 — 42 — matin, Omnibus; 6 — 11 — soir, Omnibus; 9 — 20 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

Table with 2 columns: Time and Service type. Rows: 2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte; 7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Table with 2 columns: Duration and Price. Rows: Un an, Saumur, 18 fr. Poste, 24 fr. 5; Six mois, — 10 — — 13 fr. 5; Trois mois, — 5 25 — 7 50.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une note insérée au Moniteur rectifie une interprétation erronée de quelques journaux qui, d'après le texte du décret du 24 novembre, ont supposé que l'administration des cultes était distraite du ministère de l'instruction publique; les administrations de l'instruction publique et des cultes restent réunies.

Le Moniteur a publié mardi les décrets qui complètent les modifications opérées parmi les membres du cabinet. M. le comte de Persigny quitte l'ambassade de Londres pour prendre le portefeuille de l'intérieur; M. de Forcade la Roquette, directeur général des douanes et des contributions indirectes, est nommé ministre des finances. MM. Billault et Magne, anciens ministres de l'intérieur et des finances, vont désormais remplir les fonctions de ministres sans portefeuilles, chargés de soutenir devant le Corps-Législatif et le Sénat les projets de lois présentés par le gouvernement.

Enfin, jusqu'à l'établissement régulier du gouvernement général de l'Algérie, les services du ministère de l'Algérie continueront à fonctionner sous la direction de M. le comte de Chasseloup-Laubat.

On nous assure que l'intérim du ministère de l'intérieur qui, comme on le sait, est rempli par M. Billault, doit durer deux ou trois semaines.

(Pays.)

On lit dans le même journal: Quelques journaux paraissent ne pas bien comprendre l'importance de la nouvelle institution des ministres sans portefeuille. Elle ressort pourtant avec évidence du choix même des hommes d'Etat désignés par le nouveau décret: MM. Billault et Magne.

Ces ministres sont chargés de porter la parole devant les chambres au nom du gouvernement. Cette institution est assez considérable pour que deux ministres chargés de deux des plus importants portefeuilles ne croient pas changer de niveau en acceptant ces brillantes et difficiles fonctions.

Ces nominations, qui sont comme un complément des réformes contenues dans le décret du 24 novembre, ont été accueillies avec la plus vive satisfaction. Les hommes d'Etat éminents que l'Empereur vient d'appeler à de nouvelles fonctions réunissent tous les suffrages et toutes les sympathies. Les services qu'ils ont rendus, les grandes situations qu'ils ont occupées dans l'Etat depuis plusieurs années, les désignent pour ces postes importants.

M. le comte de Persigny, indépendamment de son dévouement bien connu à la politique impériale et de la part glorieuse qu'il a prise aux grandes affaires européennes, avait déjà conduit avec distinction ce ministère qu'il est appelé de nouveau à diriger, et où il avait laissé les meilleurs souvenirs de son caractère élevé et de sa haute intelligence.

M. de Forcade la Roquette, qui a parcouru si honorablement tous les hauts degrés de l'administration financière, a frappé l'attention des hommes compétents dans les commissions et dans les débats publics du Corps législatif, à propos de la grande réforme financière, industrielle et commerciale, qui a resserré notre alliance avec nos voisins d'outre-Manche.

On sait que M. de Forcade la Roquette est le frère du maréchal de Saint-Arnaud. — M. Escudier.

On lit dans le Pays, à la date du 27 novembre: Diverses dépêches télégraphiques ont annoncé que le secrétaire de lord Elgin, et plusieurs officiers de l'armée anglaise avaient été faits prisonniers par les Chinois et amenés à Péking.

Aujourd'hui, à la Bourse, le bruit courait que les armées alliées, à la suite d'une action décisive, étaient entrées dans la capitale du Céleste-Empire. Les bruits comme les dépêches sont inexacts. Nous ferons remarquer d'abord que les dépêches citées plus hauts sont du 4 octobre; or, des correspondances du 15 du même mois nous apprennent que les individus auxquels on a fait allusion sont des touristes anglais et des officiers-amateurs comme il en existe toujours auprès des armées anglaises et qui, s'étant imprudemment avancés, ont été pris par une petite troupe tartare et amenés à Péking.

D'ailleurs nous pouvons affirmer qu'aucun soldat ou officier français ne s'est trouvé à même d'être fait prisonnier.

La Patrie prétend avoir reçu des avis de la Chine du 15 octobre, donnant l'explication des faits dont parle la presse anglaise: une forte colonne de l'armée alliée ayant été envoyée en avant, des officiers, des interprètes et des touristes anglais qui accompagnaient cette colonne, poussés par une impatience plus naturelle que prudente, sont entrés au nombre de 30 ou 40 dans la ville de Pékin, où ils ont été retenus par les Chinois comme objets de curiosité; mais ils ne leur a été fait aucun mal, et on avait la conviction qu'ils seraient remis en liberté aussitôt après la signature du traité de paix, qui était regardée comme certaine.

Les journaux anglais de Hong-Kong et de Shanghai annoncent que parmi les prisonniers se trouvent des Français. Cette dernière nouvelle serait inexacte.

D'après une dépêche de Marseille, du 27 novembre, des lettres du camp des alliés devant Pékin rapportent qu'un détachement a été surpris traitreusement par une masse de cavalerie tartare. L'intendant général français, M. Dobut, et deux colonels français auraient été blessés. Les Français ont sauvé un régiment anglais qui était compromis. Si les négociations échouaient, on croyait à la nécessité d'un assaut contre Pékin ou à un hivernage. — Hayas.

La Gazette de Prusse, dit un télégramme de Berlin, apprend que les représentants des puissances, qui avaient suivi le roi à Gaète, n'ont quitté cette ville, afin de se rendre à Rome, que sur le désir formel exprimé par le roi, qui n'a pas voulu exposer le corps diplomatique à tous les inconvénients d'une ville assiégée.

On mande de Gaète que l'ambassadeur d'Espagne est seul resté près du roi François II. — Le Journal officiel répète que les ambassadeurs, invités à se retirer à Rome, seront toujours considérés comme accrédités près le souverain des Deux-Siciles.

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

INTRODUCTION.

(Suite.)

Quoi qu'il en soit, les choses avaient marché à pas de géant: 1794 touchait à sa fin, la guerre était allumée. Par un heureux hasard, l'Atalante entra sans coup férir dans la rade de Brest.

A peine en France, mon oncle se vit avec surprise au nombre des lieutenants de vaisseau.

Son ancien navire ayant été pris, sa disparition avait passé inaperçue, et il se trouvait avancé par l'effet des vides nombreux que la Révolution française et l'émigration firent dans les rangs de la marine.

Tout présageait donc à mon oncle une brillante carrière quand il fut embarqué de nouveau.

Quelques escarmouches où il se distingua l'auraient même promptement porté aux premiers rangs s'il n'avait subi un sort trop fréquent, hélas! à cette époque de notre histoire maritime. Il fut fait prisonnier par les Anglais.

Son amitié intime pour Frédéric Dormont, jeune volontaire avec qui il se lia à bord de l'Atalante, et qui

lui rendit des services, signalés lorsqu'il abandonnait le Brésil dans un état de dénûment complet, leur divers embarquements communs et leur séjour aux pontons pourront être racontés ailleurs.

Qu'il me soit permis de glisser rapidement sur une foule de détails.

Mon oncle avait l'esprit actif, il combina un plan d'évasion, et Frédéric le seconda admirablement; les prisons flottantes n'étaient pas encore organisées avec le même ordre et la rigoureuse surveillance que l'Angleterre y porta depuis. Les deux amis, aidés par un homme dont l'histoire nous occupera bientôt, s'enfuirent sous des déguisements et abordèrent en France vingt-quatre heures après.

Aussitôt mon oncle sollicita la faveur de prendre part à une expédition de corsaires à Saint-Malo; quelques courses heureuses le mirent à la tête d'une somme considérable.

La France triomphait sur le continent, le Premier-Consul tenait en main les rênes de l'Etat, la tranquillité renaissait au dedans, tandis que la gloire rayonnait comme une auréole sur nos frontières.

Mon oncle trouva naturel d'aller dépenser à Paris ses deux cent mille francs de parts de prise; toutefois, il eut la sage précaution d'acheter quelques arpents de terre avant de se mettre en devoir de manger sa rapide fortune. Cette courte période de sa vie est une de celles

qu'il raconte avec le moins de difficultés.

Les quatre mois qu'il brûla à Paris lui sont d'un souvenir plus agréable que toutes ses campagnes, mais on peut être certain, quand il en parle, qu'il finira toujours par le regret de n'avoir pas eu le temps de dissiper entièrement son or. Il lui restait quatre-vingt mille francs, lorsqu'un ordre du ministre de la marine le rappela dans un port militaire. Il fallut obéir, renoncer aux délices d'une vie de luxe et de folies, placer le reste des parts prises, et prendre la mer. Au retour, une faillite avait réduit le tout à zéro.

Mon oncle en eut quelques regrets; mais alors on vivait si vite, qu'il ne songea pas seulement à tenter les mêmes chances pour en retirer les mêmes avantages.

Sur le continent, la victoire nous était toujours fidèle; les armées de terre présentaient un si brillant aspect que, frappé dans ses plus chères affections par une tragique aventure de mer, il demanda et obtint le grade correspondant au sien dans l'infanterie.

Un an après, il était chef de bataillon, et colonel en 1807, à l'âge de 36 ans.

Les événements de la guerre le conduisirent successivement en Hollande, en Allemagne, en Italie et enfin en Espagne. Ce fut là qu'il contracta la douce habitude de la cigarette, et qu'il renonça pour jamais à toute autre manière d'user du tabac.

Quand il revint de Barcelone, il fut envoyé en garni-

Une dépêche de Naples, du 27 novembre, annonce qu'une députation du parlement a présenté des adresses à Sa Majesté qui a accueilli avec satisfaction cette expression des sentiments de la nation.

A Naples, le 24, l'agitation était plutôt morale que matérielle. Une dépêche précédente constatait que la force publique s'était déployée, mais n'avait pas sévi contre les rassemblements. Les scènes du théâtre Nuovo se sont terminées aussi sans collision.

On parle, avec insistance, du départ de François II de Gaëte.

L'Espero annonce que l'un des premiers actes du gouvernement du roi Victor-Emmanuel à Naples sera la révocation du décret qui accorde une pension à la mère d'Agésilas Milano.

Les correspondances de Rome, en date du 24, annoncent que les douanes piémontaises établies autour de Rome, fonctionneront seulement le 1^{er} décembre. On n'exigera que de faibles droits, mais déjà le renchérissement est général. — Les ingénieurs des chemins de fer organisent de nouveaux chantiers.

On annonçait à Rome le prochain départ de deux régiments français, les 10^e et 25^e, d'autres corps viendraient les remplacer. — Havas.

D'après un télégramme de Turin, du 26 novembre, l'Opinion annonce qu'un projet de M. Farini tendant à diviser l'Etat en régions distinctes a été discuté et adopté en principe, par le conseil des ministres de Turin. Le projet sera soumis incessamment au conseil d'Etat.

La substitution du titre de roi d'Italie au titre de roi de Sardaigne, ne serait pas retardée par des considérations diplomatiques, mais à cause du respect dû au parlement à qui le ministère veut réserver le droit de le proclamer.

Il était naturel de penser que, dans la plupart des villes d'Italie, le parti le plus avancé chercherait à se concerter en vue de la prochaine réunion du nouveau parlement, afin d'être à même de présenter avec ensemble l'expression de ses idées et de ses vœux.

Nous croyons savoir en effet que les comités de Turin, de Milan, de Florence, de Naples et de quelques autres villes, ont décidé de porter au parlement la traduction très-nette des sentiments du pays.

Ces sentiments consistent, nous assure-t-on, dans la proclamation immédiate par les nouvelles chambres de Victor-Emmanuel comme roi d'Italie.

D'un autre côté, ce parti aurait le projet d'exiger des chambres une résolution tendant à amener la revendication de la Vénétie, soit par la voie diplomatique, soit par la force des armes.

Ce mouvement des esprits nous paraît assez général en Italie pour supposer que la majorité du parlement se ralliera à cette opinion. (Pays.)

Le général Codrington, dit l'Espero, est venu visiter le général Cialdini devant Gaëte. On dit que dans la semaine un feu terrible va être ouvert contre la place. Les bourbonniens ont des canons rayés qui portent à trois kilomètres; mais quelques-unes de nos batteries ont une portée plus longue; celle des canons de Cavalli est presque du double.

son à Marseille, où ses belles manières, son grade et sa naissance lui ouvrirent les portes des meilleures maisons de la ville. Pour la première fois il songea à se reposer; les charmes de sa tante Felicité, cousine germaine de sa mère, et sans doute aussi tous les attraits d'une belle fortune, y furent pour beaucoup.

La décision prise, l'attaque fut vigoureusement conduite; aimer, se faire aimer, se poser nettement par une demande en mariage dans les règles, tout cela fut l'affaire de huit jours. La place était battue en brèche, la capitulation ne traîna pas en longueur: l'unique condition du traité fut que mon oncle voudrait bien renoncer au service actif. Il avait quarante ans sonnés; il était d'âge et d'humeur à préférer le bonheur aux fumées de l'ambition; il accepta des postes paisibles, sut manœuvrer adroitement en 1814 et 1815, et atteignit ainsi sa retraite, que ses campagnes, ses blessures et ses croix rendent des plus confortables.

L'Anjou ne lui tenait pas au cœur; sa famille en avait été arrachée par le tourbillon révolutionnaire; celle de sa femme désirait qu'il se fixât en Provence: il y consentit.

Le pays ne lui plaisait point; il se mit en quête d'une position agréable pour y élire domicile, et finit, comme on l'a vu, par s'établir au bas de la colline du fort Lamalque. Je ne cacherai pas que le vin du cru fut une des causes déterminantes; mon oncle est amateur distingué;

D'après une dépêche communiquée aux journaux de Londres par l'agence Reuter, la majorité des cardinaux blâmerait la politique du cardinal Antonelli. Il existerait un grand désaccord entre le cardinal Antonelli et M^r de Mérode.

Le ministre d'Espagne serait seul resté à Gaëte pendant que les autres membres du corps diplomatique se sont retirés à Rome, et le Pape, mécontent du départ de son représentant, en enverrait un autre à Gaëte. Enfin, si le roi François quittait Gaëte, il serait attendu à Rome. — Havas.

On lit dans l'Ami de la Religion :

« Farini va instituer à Naples une consulte d'Etat pour éclairer le gouvernement dans les questions les plus importantes. Ce sera une espèce de conseil d'Etat sans les attributions contentieuses et avec une durée temporaire.

« Il est certain que cet infatigable émissaire de l'annexion n'est pas trop satisfait de sa position à Naples. Il écrit : « qu'il n'est guère secondé et qu'il rencontre des obstacles auxquels il ne s'attendait point. » Il a perdu, en un mot, sa popularité et demande un successeur qui soit plus heureux. Comment concilier les obstacles insurmontables que les populations opposent à l'annexion avec l'unanimité de leurs votes ? »

Nous lisons dans le Moniteur de l'Armée :

La presse italienne a parlé inexactement d'un fait qui s'est passé, il y a quelques jours, sur la frontière de Naples. Une correspondance particulière, que nous recevons, nous permet de rétablir à cet égard la vérité.

Le lundi 3 novembre, le gouvernement pontifical fut officiellement informé qu'un corps de 22,000 Napolitains, suivi par un corps à peu près égal de troupes piémontaises, était entré en armes sur son territoire et se trouvait à Terracine, ville de son extrême frontière. Les Napolitains n'avaient pas été battus, et leur retraite paraissait volontaire : ils étaient cernés du côté de la terre par les troupes sardes et du côté de la mer par la flotte piémontaise, composée de frégates et de canonnières ayant à bord des troupes de débarquement. Le gouvernement pontifical, voulant avec raison maintenir sa neutralité, leur fit déclarer qu'ils désiraient trouver un refuge dans ses Etats, il fallait déposer leurs armes.

Le général de Goyon, pour appuyer cette mesure, envoya en mission à Terracine M. Mamony, capitaine d'état-major attaché à son état-major général; cet officier avait pour instructions de rappeler au général napolitain les intentions du gouvernement romain et de veiller à leur exécution. M. Mamony, en arrivant à Terracine, se mit en relations avec les Napolitains qui n'avaient pas pu s'entendre avec les Piémontais; après une longue négociation, il les fit consentir à déposer leurs armes entre les mains des autorités françaises et pontificales.

Il y avait en tout 22,000 hommes, 5,000 chevaux et 40 pièces de canon. Ces troupes se sont immédiatement mises en route à travers les marais Pontins pour déposer leurs armes entre les mains du corps français en garnison à Velletri. Le pays est presque inhabité; il ne renferme que quelques rares maisons, sur une étendue de près de 85 kilo-

mais, du reste, l'exposition convenait admirablement à son allure. L'aperçoit de son belvédère la rade de Toulon et la Méditerranée.

Les navires qui entrent et qui sortent lui causent d'agréables distractions; leur aspect éveille souvent en lui de nobles souvenirs. Parfois, la lorgnette en main, il critiquera ou approuvera une manœuvre, devinera un signal, en commentera l'exécution; il éprouve une grande jouissance quand il a bien jugé des coups.

C'est ainsi qu'il a réalisé de vieux projets de jeunesse, et qu'en vivant isolé il se tient au courant des grands mouvements maritimes.

Sa modération sur toutes choses le fait aimer de ses voisins.

Mon oncle est franc comme l'or, mais discret autant qu'il le faut. Il ne ment jamais : ses récits en offrent un intérêt d'autant plus vif, car on sait positivement qu'il croit à ce qu'il raconte. L'on peut être sûr qu'il ne compromettra personne en les faisant : ou ses personnages sont morts, ou ce qu'il en dit leur est désormais indifférent. Fréquemment, il change les noms, les époques, les lieux et l'avoue volontiers.

C'est pourquoi quelques anachronismes, peu importants, d'ailleurs, se glissent dans sa propre histoire.

Je l'ai vu se trouver, à l'entendre, aux deux extrémités du globe en même temps; mais, à cela près, chacun de ses deux récits portait toutes les autres empreintes de

mètres, et ces malheureux sont restés près de deux jours sans manger. Arrivés à Cisterna, ils ont rencontré un premier détachement français, qui s'est mis en quatre pour leur venir en aide. Nos soldats ont fait la soupe aux pauvres Napolitains; ils ont partagé avec eux le peu de vivres qu'ils avaient. Cisterna n'offre pas de ressources, c'est un village de quatre à cinq maisons.

Depuis, les Napolitains ont tous déposé leurs armes; ils sont cantonnés dans les villages de cette province. Le gouvernement pontifical et l'autorité militaire française ont assuré leur subsistance, et nos soldats les secourent avec l'empressement naturel à notre caractère national, mais qui fait la-bas l'admiration de tout le monde. Le général de Goyon a félicité le capitaine Mamony de la manière dont il avait accompli sa mission; le roi de Naples a adressé de Gaëte, le 10, pour cet officier, le brevet de la décoration de François I^{er}, et pour le général de Goyon, la plaque de grand-croix de l'ordre de Saint-Janvier. Postérieurement à ces faits, la ville de Terracine, ainsi que nous l'annoncions il y a cinq jours, a été occupée par les Français, qui sont ainsi maîtres de la frontière des Etats de l'Eglise du côté du royaume de Naples.

La Gazzetta ufficiale del regno publie le décret suivant :

« Le gouvernement est autorisé à donner pleine exécution à la convention conclue entre la Sardaigne et la France, et signée à Paris, le 23 août de cette année 1860, à l'effet de déterminer la part de la dette publique à la charge de la Savoie et de l'arrondissement de Nice, comme de résoudre plusieurs autres questions dépendantes de la réunion desdites provinces à l'Empire français. »

FAITS DIVERS.

L'Empereur est parti lundi à deux heures pour Compiègne.

Sa Majesté a quitté les Tuileries vers une heure et demi au milieu des acclamations d'une foule nombreuse qui stationnait depuis midi sur la place du Carrousel et dans la rue de Rivoli.

S. A. I. le prince impérial était dans la voiture de Sa Majesté, qui était accompagnée de MM. le général Fleury, Bacciochi et de Morny.

Sur le parcours du palais des Tuileries à la gare du Nord, le passage de l'Empereur a été salué par les acclamations les plus chaleureuses.

En arrivant dans la cour de la gare, les cris répétés de : *Vive l'Empereur ! vive le Prince Impérial !* ont accueilli l'Empereur, qui a été reçu par M. le préfet de police et par M. le baron James de Rothschild, président du conseil d'administration, et plusieurs de MM. les administrateurs de la Compagnie. M. Petiet, ingénieur en chef de l'exploitation et du matériel, avait pris la direction du train impérial, qui a quitté la gare à deux heures, au bruit des acclamations de : *Vive l'Empereur !*

L'absence de Sa Majesté ne sera que de quelques jours. (Le Pays.)

Une dépêche de Belgrade, du 25 novembre, annonce que les bateaux de la compagnie Franco-Serbe y sont arrivés, sous pavillon français, au mi-

la véracité. La cause de ces alibis, de ces contradictions inconciliables, est dans sa scrupuleuse attention à ne blesser qui que ce soit... Rien de plus inoffensif que l'assaisonnement de ses cigarettes.

Je n'ai qu'un regret en écrivant d'après lui : c'est que ma mémoire ne puisse textuellement reproduire les expressions du narrateur. Que ne suis-je sténographe ! le lecteur y gagnerait beaucoup et pour la forme et pour le style.

Dans mon imparfaite copie, je n'ai conservé que les contours et les grandes lignes : le coloris des tableaux était insaisissable.

Que ne puis-je vous prendre par la main et vous faire les honneurs d'un banc de la vaste cheminée !

— Mille pardons, Mesdames... Les bergères les plus melleuses vous seraient présentées par ma tante Felicité ou l'une de ses filles. L'odeur de la cigarette se mêle à la fumée de l'âtre et monte vers le ciel... Ne la redoutez pas... D'ailleurs, elle est douce et produite par le plus heureux mélange de l'herbe à la reine.

Pendant le souper, mon oncle avait nommé un aventurier de sa connaissance dont il parlait assez rarement.

— Faites-nous donc le plaisir, mon père, de nous conter d'un bout à l'autre ce que vous savez de ce Rodolphe Barban que vous venez encore de citer tout à l'heure, dit ma cousine Anna quand nous fûmes rentrés dans le salon.

immédiatement la résolution d'étudier sévèrement et consciencieusement les propriétés thérapeutiques de ce médicament. Il a donc prescrit la graine de Moutarde blanche à un très-grand nombre de ses clients, atteints de maladies variées et placées dans les conditions les plus diverses. Les résultats ont été tellement satisfaisants, que M. le docteur J. Massé a cru devoir nous les signaler dans une lettre dont il a bien voulu nous honorer. Il nous dit en termes formels : « Les préventions et la méfiance que

» m'inspirait la graine de Moutarde, n'ont pas tenu » contre les faits dont j'ai été témoin et devant les- » quels j'ai dû m'incliner. » En présence des faits nombreux et concordants, qui témoignent, avec une éloquence éminemment démonstrative, des vertus curatives et dépuratives de la graine de Moutarde blanche, M. le docteur J. Massé n'hésite pas à renoncer à ses doutes passés et à joindre ses témoignages à celui de M. les docteurs Trousseau et Pidoux. (563)

BOURSE DU 27 NOVEMBRE.
5 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 70 40
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 96 25.

BOURSE DU 28 NOVEMBRE.
5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 70 15.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 96 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE

Du feu sieur

NICOLAS-CÉSAR ALLAIN,

En son vivant négociant demeurant à Saumur,

Déclarée par jugement du tribunal de commerce de cette ville, le 14 avril 1823.

AVIS AUX CRÉANCIERS.

D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, en audience publique, le 26 novembre 1860, a été extrait littéralement ce qui suit :

« Voila lettre adressée au président du tribunal par M. Harry-Phelipeaux, propriétaire, demeurant à Saumur, visée pour timbre et enregistrée à Saumur le 26 novembre 1860, lettre dont la teneur suit :

« Saumur, le 23 novembre 1860.

« A Monsieur Ackerman, président du tribunal de commerce de l'arrondissement de Saumur.
» J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien faire nommer un nouveau syndic à la faillite de M. César Allain, qui aurait pour mission de recevoir et distribuer une

» somme de dix mille francs que M. Gabriel-César Allain, frère de mère de ma femme, a laissée à cette dernière par testament.

» Si les choses eussent suivi leur cours régulier, ma femme, légataire universelle, eut exécuté le projet que nous avions de payer intégralement les dettes de M. Allain père; j'ai même des motifs de croire que cette intention, dès longtemps exprimée, est la principale cause de notre mise dehors de cet héritage.

» Mais laissant ce qui aurait dû être et venant au fait accompli, ma femme a un legs de dix mille francs.

» Quoique M. Allain père ne nous était rien, ni elle ni moi ne voulons jouir de cet argent provenant d'une succession qui n'a pas acquitté ses dettes.

» Veuillez avoir la bonté de faire connaître cette résolution aux créanciers et mes vifs regrets de ne pouvoir faire davantage.

» Je leur donne ce que je reçois.
» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, avec la considération la plus distinguée,
» Votre très-humble et tout dévoué serviteur.

» (Signé) H. HARRY. »

« Le tribunal, faisant droit à la demande de M. Harry, nommé M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic extraordinaire de la faillite César Allain, lui donnant pour mission de recueillir les deniers provenant de la libéralité de M. Harry pour en faire la distribution aux créanciers antérieurement connus de ladite faillite, au marc le franc de leurs créances; — Nomme pour juge commissaire M. Charles Trouillard, membre du tribunal. »

Pour extrait conforme :
Le Greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

A LOUER
PRÉSENTMENT.

Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

A LOUER
Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,
Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

M^e BODIN, avoué à Saumur, demande un CLERC.
S'adresser au bureau du journal.

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

Par jugement du 28 juin 1860, le Tribunal civil de Saumur a autorisé l'Administration des domaines à remplir les formalités prescrites par les articles 770 et suivants du Code Napoléon, préalablement à l'envoi en possession des successions en déshérence des nommés :

1° René-Isaï Philipponneau, ancien fabricant, décédé à Neuil, le 17 mars 1846;
2° Joseph Fondin, peintre-vitrier, décédé à Saumur, le 11 juillet 1851;
Et 3° Pierre Malet, ancien marchand, décédé à Saumur, le 15 septembre 1851. (419)

On demande à acheter 2 ou 3 bons CHIENS courants, ayant de la taille et bien en chasse, pour le lièvre et le chevreuil. On les voudrait à l'essai.
S'adresser au bureau journal. (562)

UNE MAISON DE BLANC
Demande un Apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

Saumur, P. GODET, imp.

JOURNAL AMUSANT

A partir du 1^{er} janvier 1861, le *Journal amusant*, qui donne dans l'année au moins deux mille dessins comiques, va donner de plus, à tous ses abonnés, un magnifique ouvrage biographique, orné de portraits des célébrités du jour, dessinés sur pierre d'après les meilleures photographies de Paris.

Chaque semaine, une livraison composée d'un portrait parfaitement ressemblant, accompagnée d'une biographie, sera adressée aux abonnés en même temps que le *Journal amusant* et sera envoyée GRATIS.

Le *Journal amusant* paraissant 52 fois dans l'année, on recevra donc 52 livraisons de portraits, c'est-à-dire un très-beau volume de 208 pages, sur beau papier, imprimé avec art.

Le prix du *Journal amusant* reste néanmoins fixé à 17 fr. par an, — 10 fr. pour six mois, — 5 fr. pour trois mois.

Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

LA TOILETTE DE PARIS

JOURNAL DE MODES DE CINQ FRANCS PAR AN.

La *Toilette de Paris* ne coûte que 5 fr. pour l'année entière, et elle paraît deux fois par mois avec une belle gravure de Modes faite spécialement pour elle par le dessinateur et les graveurs des *Modes parisiennes*, le plus beau de tous les journaux de cette spécialité.

Tous les trois mois, la *Toilette de Paris* donne à ses abonnés un patron de grandeur naturelle et des modèles de broderies nouvelles.

Souvent, en outre de sa gravure de Modes, elle contient des dessins de lingerie, bonnets, chapeaux, etc.

Pour recevoir la *Toilette de Paris* depuis le 1^{er} décembre, il faut envoyer un bon de poste de 5 fr. 50 c. On la reçoit alors pendant 15 mois, du 1^{er} décembre 1860 à la fin de décembre 1861. Autrement, l'abonnement se fait pour un an (5 francs), et part du 1^{er} janvier.

Indépendamment des patrons donnés gratis par le journal, tout abonné qui désire un autre patron peut se le procurer en indiquant précisément ce qu'il désire, et en envoyant 1 fr. 25 c. Il reçoit alors, franc de port, le patron demandé. Ce patron est tout prêt à être monté.

Adresser un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

Fu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,